

La Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie suspend provisoirement la majeure partie de ses activités afin de participer à l'effort national de santé publique

La France traverse actuellement une période exceptionnelle avec la propagation du virus COVID-19. Dans ce contexte et pour faire suite à l'intervention du Président de la République, du Premier ministre et de la réunion de ce jour avec le cabinet de la ministre des Sports, le Bureau Exécutif de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie a pris les mesures suivantes pour une période de 15 jours renouvelables :

- L'organisation du travail au sein du siège fédéral est adaptée pour répondre à la situation, avec notamment la généralisation du télétravail pour les agents. À ce titre, les personnels restent disponibles pour répondre aux différentes questions des structures et des pratiquants ;
- Au regard du seuil maximum de 100 personnes regroupées, l'ensemble des compétitions et manifestations gérées par la Fédération et ses organes déconcentrés sont suspendues avec effet immédiat sur tout le territoire¹ ;
- À l'image des établissements publics du ministère des Sports et des établissements relevant de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur,
 - les structures du PASS et du PEX suspendent leur activité² ;
 - les formations gérées et organisées par la Fédération et ses organes déconcentrés sont suspendues à partir du lundi 16 mars ;
- Les réunions de nos instances statutaires verront leurs modalités adaptées³ ou leur date reportée. À ce titre, il sera proposé de reporter l'assemblée générale au 20 juin 2020.

Au niveau local, la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie préconise à ses clubs :

- de suivre scrupuleusement les directives des autorités préfectorales et municipales qui seront les plus à même de prendre des mesures proportionnées ;
- de suivre la recommandation de la ministre des Sports de strictement limiter les activités encadrées à 10 personnes maximum.

Notre pays traverse une période exceptionnelle qui impose des mesures exceptionnelles. Notre quotidien est et va continuer à être particulièrement impacté. Par conséquent, différents communiqués sectoriels pourront suivre ce communiqué à portée générale.

Contact FFCK-COVID19 : Pierre-Michel CROCHET

pmcrochet@ffck.org

¹ Si cette mesure devait être prorogée, les modalités de sélection olympique et paralympique seront adaptées

² Conformément à la prise de position de la ministre, des discussions sont en cours concernant l'aménagement de la préparation des athlètes pour les épreuves olympiques et paralympiques 2020

³ S'agissant du Conseil fédéral du 15 mars 2020, le président du Conseil communiquera sur une adaptation des modalités d'organisation de celui-ci